

j'ai expliqué les vérifications constantes qui doivent se faire. J'ai été informé que, même si les vérificateurs n'ont pas été nommés pour les années 1972, 1973 et jusqu'aujourd'hui, la vérification ne s'en est pas moins poursuivie. Au sujet de ce bill, nous n'avons qu'à nommer des vérificateurs qui feront rapport au Parlement. Ces vérificateurs, qui ne sont pas encore nommés, ne peuvent faire rapport au Parlement. Les états financiers des deux sociétés ont cependant été vérifiés par les vérificateurs désignés dans le bill. Leurs services ont été retenus à titre consultatif par le Conseil d'administration de chaque société et ils ont effectué leur travail. Ils ne sauraient cependant, faire aujourd'hui rapport au Parlement, parce qu'ils n'ont pas encore été nommés. Le bill actuel y pourvoira. S'il fallait l'étudier comme le propose le sénateur Desruisseaux, nous ne serons jamais en mesure de le faire avant que les vérificateurs aient été nommés; or, la seule façon de les nommer, comme je l'ai expliqué au Sénat hier . . .

**Des voix:** Non, non.

**La sénateur Langlois:** Voulez-vous s'il vous plaît me permettre de finir? Vous parlerez ensuite. La seule façon de le faire, c'est de nommer les vérificateurs par une loi spéciale du Parlement, comme nous l'avons fait dans le passé. Ce sera long. Nous nous trouvons dans cette situation extraordinaire depuis si longtemps, ce que nous admettons tous, que nous ne devrions pas, à mon avis, la laisser se prolonger. Une certaine rétroactivité est inhérente à ce que nous faisons, mais pour l'amour du ciel réglons cette situation et voyons à ce qu'elle ne se reproduise plus à l'avenir.

Que la faute soit rejetée sur qui que ce soit, elle provient, comme je l'ai dit hier, de la lenteur du Parlement. En 1972, le bill est resté en plan au feuilleton lors de la dissolution; mais les élections générales qui ont suivi, n'ont pas réglé la situation, parce que nous avons dû nous contenter d'un gouvernement minoritaire; ce qui a provoqué le piétinement des procédures à la Chambre des communes. Voilà pourquoi des vérificateurs n'ont pas été nommés comme ils l'auraient dû l'être. Mettons donc un terme à cette situation. Nous vivons dans une situation extraordinaire et avons à faire à une situation extraordinaire mais mettons y un terme et assurons-nous qu'elle ne se reproduira plus.

**Le sénateur Benidickson:** A propos de cet argument, monsieur le président, nous avons reçu des rapport pour 1971 et 1972 sans que le gouvernement n'ait nommé de vérificateurs. Je ne vois pas comment nous pouvons étudier correctement ce projet de loi, qui, je le répète, prétend viser les dépenses supportées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1973. La seule raison pour laquelle la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 janvier 1974 est incluse est que certains engagements n'ont pas été respectés au cours de celle-ci.

Il s'occupe fondamentalement de l'année civile 1973. Tant que nous n'aurons pas de rapport,—même sans vérification ou sans certificat du vérificateur aux fins parlementaires, comme ce fut le cas en 1971-1972—comment pouvons nous nous débattre de façon intelligente?

**Le sénateur Desruisseaux:** Monsieur le président, j'aimerais dire un mot sur ce sujet, bien que je ne fasse pas partie du Comité. On a, par le passé, publié les déclarations des vérificateurs dans les comptes publics. Cela se faisait de façon régulière, alors qu'ils n'étaient pas vérifiés. Ils constituaient une base de discussion et de prise de décisions. Je prétend toujours qu'ils sont nécessaires.

**Le sénateur Flynn:** Monsieur le président, puis-je proposer,—je pense que plusieurs députés sont également de mon avis—de poursuivre.

**Le président suppléant:** D'autres sénateurs voudraient-ils exprimer leur opinion sur le problème soulevé par le sénateur Flynn? Sinon, vous pouvez continuer, sénateur Flynn.

**Le sénateur Flynn:** Je propose de continuer l'audition des témoins qui sont ici jusqu'à, mettons, 12 h 30. A ce moment là, nous pourrions ajourner nos travaux, étant bien entendu qu'il ne sera pas fait rapport du projet de loi aujourd'hui, afin qu'au cas où nous voudrions entendre des témoins à propos des problèmes mentionnés par le sénateur Benidickson, le sénateur Desruisseaux et d'autres, nous puissions le faire.

En ce qui me concerne, je n'ai pas eu le temps de me préparer. Je ne devais tout d'abord pas assister à cette réunion du Comité, un autre député de l'opposition devait y être. Mais à part moi, il n'y a pas d'autres députés de l'opposition et je ne suis pas prêt pour continuer ce matin. Je pensais qu'un autre député de l'opposition serait ici.

Ceci étant convenu, nous pourrions faire état du rapport de la question à 12 h 30, puis ajourner nos travaux jusqu'après le congé de Pâques. Nous pourrions alors avoir les renseignements supplémentaires demandés par le sénateur Benidickson, le sénateur Desruisseaux et les autres. Nous saurons alors où nous allons.

**Le président suppléant:** En tant que président, je suis entre les mains du Comité. Personnellement je ne veux pas bousculer les choses, mais je pense que nous devrions commencer à entendre les témoins ce matin.

**Le sénateur Flynn:** A cette condition, nous pouvons commencer.

**Le président suppléant:** Le Comité peut siéger jusqu'à midi.

**Le sénateur Flynn:** Il ne sera pas fait rapport du bill aujourd'hui. Voilà ma motion. Je ne veux pas de racourci. J'ai déjà connu cela—le président profite de ce que personne n'est là pour s'opposer à la mesure et il fait accepter par tout le monde de faire passer le projet de loi à la hâte.

**Le président suppléant:** Ce n'est pas mon intention.

**Le sénateur Flynn:** Ce n'est pas votre intention, mais, comme vous l'avez dit, vous êtes entre les mains du Comité et si le dernier se trouve entre les mains du sénateur Langlois, nous savons très bien ce qui va se passer.

**Le sénateur Langlois:** Ce n'est pas vrai.

**Le président suppléant:** Honorables sénateurs, nous avons entendu la motion du sénateur Flynn. Êtes-vous pour cette motion?

**Le sénateur Desruisseaux:** Pourrait-on nous la répéter?

**Le président suppléant:** Que la réunion d'aujourd'hui se poursuive jusqu'à midi, heure à laquelle le Comité ajournera ses travaux sans faire rapport du projet de loi. Êtes-vous d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**Le sénateur Langlois:** Je m'abstiens.